



# Compte Rendu du Conseil Municipal

## Lundi 7 décembre 2015

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 7 décembre 2015 a voté :

- une demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement de la tranche 2 du parvis de la Mairie et du cimetière.
- 3 décisions modificatives afin de régler différentes factures (Guso pour le concert, reversement d'un trop perçu à l'Agglo, rénovation de registres d'état civil).
- l'attribution des travaux de réparation du chemin rural des Plans à St Just à l'entreprise Joffre pour la somme de 20 090 € HT (suite à la présentation de 3 devis).
- Les tarifs 2016 pour :
  - la location de la salle polyvalente pour une durée de deux jours à 200 €, avec une caution de 300€ pour les détériorations et 50€ pour le nettoyage.
  - la concession Cimetière passe à 400 € plus 25 euros de taxes diverses.
- Par ailleurs, afin de se mettre en conformité avec la Loi NOTRe, M. le Préfet du Gard souhaite que l'EPCI d'Alès Agglomération passe de 50 à 75 communes en absorbant trois communautés de communes supplémentaires.

Le conseil municipal a donné un avis défavorable (1 abstention et 10 pour l'avis défavorable) à la fusion d'Alès Agglomération avec les communautés de communes Hautes Cévennes, Pays Grand Combien et Vivre en Cévennes.

Les membres du conseil municipal motivent leur décision en mettant l'accent sur la complexité de gestion d'un aussi vaste et peuplé territoire, sur l'éloignement des centres de décisions, sur les risques de non maîtrise de nos décisions municipales, sur des transferts de compétence toujours plus nombreux qui faciliteront la suppression des communes, sur la difficulté d'harmoniser les taxes, ce qui provoquerait une augmentation des impôts.

L'immensité du territoire pose le problème de la nature des besoins et la différence des aspirations selon les territoires d'une même Agglomération (montagne, semi urbain et urbain).

Chantal Blancher et Ghislaine Causse  
Secrétaires de séance